

Automne 2021

Rapport d'activités de la Conférence Suisse des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité COC pour les années 2019 à 2021

1. Marche des affaires
2. Journées nationales
3. Finances
4. Élections
5. Perspectives



1. Marche des affaires

En raison de la pandémie de corona, la réunion n'a pas pu se tenir en 2020 et a dû être reportée à 2021.

Au cours du dernier exercice 2019/2021, le comité et le secrétariat ne se sont réunis à aucune séance en raison de la pandémie. Les affaires courantes ont aussi été traitées par voie électronique.

Le comité, le secrétariat et l'organe de contrôle comprend les membres suivants:

Emmanuelle Pasquier, directrice du Tribunal du travail du canton de Genève	Présidente
Susanne Berchtold, directrice de l'Office supérieur région de Soleure	Vice-présidente
Reinhold Nussmüller, avocat, Amriswil	Caisse
Marianne Muggli, Eschlikon	Secrétariat / Comptabilité
Susanne Büchi, Dussnang	Organe de contrôle

2. Journées nationales bisannuelles

La dernière réunion a eu lieu, conformément au turnus, le 22 novembre 2018 à Soleure. La journée de cette année aura lieu le 25 novembre 2021 à Genève par visioconférence. Pour la réunion en automne 2023, le canton de Lucerne est proposé comme hôte. L'adoption de cette proposition est recommandée à l'Assemblée générale.

Les programmes des conférences et documents y relatifs seront en temps voulu disponibles sur le site internet www.sks-coc.ch.

Pour la réunion du 25 novembre 2021, une enquête a de nouveau été effectuée au sujet des affaires traitées entre-temps par les offices de conciliation, pour présenter à la réunion une nouvelle statistique des affaires.

3. Finances

Les comptes annuels du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2020 seront présentés lors de la réunion, en même temps que le rapport de vérification. Les budgets ont été respectés.

4. Élections

Selon les statuts de la SKS-COC, la présidence doit être assurée par les membres à tour de rôle. Comme nouvelle présidente, le comité propose Doris Wobmann, présidente du Tribunal du travail du canton de Lucerne. Mme Wobmann a accepté de prendre la présidence.

Susanne Berchtold, vice-présidente, quittera régalemment le comité; ses mérites sont remerciés chaleureusement par le comité. Emmanuelle Pasquier occupera la fonction d'une vice-présidence, conformément à l'usage. Reinhold Nussmüller est en outre prêt à continuer à exercer la fonction de trésorier, tandis que Marianne Muggli s'occupera du secrétariat et de la comptabilité, comme précédemment.

Il est proposé à l'Assemblée générale de décider en conséquence.

5. Perspectives

Nous sommes convaincus que les offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité assument une tâche juridique importante, qui se répercute aussi à l'échelon de la politique sociale et de la société, et que la SKS-COC peut continuer de jouer un rôle de soutien déterminant.